



DECLARATION DU SE-UNSA A la CAPD du 5 JUILLET 2012

Monsieur le Directeur Académique,

Avant d'aborder les questions mises à l'ordre du jour de cette CAPD, le SE-UNSA veut une nouvelle fois dénoncer l'attitude de certaines organisations syndicales diffusant les informations concernant les affectations des collègues, alors que celles-ci ont été modifiées au fur et à mesure des attributions des temps partiels.

Le SE-UNSA réaffirme son attachement au respect du paritarisme que ces pratiques mettent à mal.

Autre question préalable, nous vous demandons de nous expliquer ce qui a justifié votre appel téléphonique du vendredi 29 juin aux responsables des trois organisations syndicales pour annoncer la nécessité de reporter la présente CAPD. Les raisons devaient en être importantes et vous nous avez même annoncé une conséquence favorable, à savoir l'augmentation du nombre de temps partiels accordés, or il n'en fût rien.

En examinant les documents de travail concernant les demandes de temps partiels, nous avons constaté que cette année apparaissaient les avis émis par les IEN.

Au vu de ces mêmes documents, certains IEN (Amiens 1 et Amiens 3) émettent presque toujours un avis défavorable alors que d'autres inspecteurs n'en mettent aucun. Pourquoi y-a-t-il une telle disparité dans le département ?

Doit-on conseiller aux collègues qui désirent un temps partiel de choisir une circonscription autre que celles nommées ci-dessus ?

Quels sont les critères utilisés par ceux-ci pour se prononcer en faveur ou en défaveur d'une demande ?

En outre, le manque d'informations dans les documents communiqués, ne nous a pas permis d'effectuer d'éventuels regroupements comme nous l'avions

proposé l'an dernier. Sur les 90 temps partiels à 80% refusés, il aurait peut-être été possible de satisfaire la demande de plusieurs collègues, ce qui aurait pu maintenir le même niveau de satisfaction que l'année dernière.

Ainsi pour l'année 2011/2012, vous aviez accordé 120 temps partiels à 80% sur 172 demandes alors que pour l'année 2012/2013, vous n'en avez accordé que 100 sur 190 demandes soit 52.6% contre 69.7% de satisfaction l'année dernière.

Avez-vous reçu des instructions pour diminuer dans une telle proportion les temps partiels à 80% qui sont pourtant une possibilité offerte aux agents de la fonction publique ?

Le SE-UNSA vous demande donc de procéder à un réexamen des demandes de temps partiels refusées afin d'en accroître le nombre.

Concernant les demandes d'ineat/exeat, le SE-UNSA dénonce, comme l'année dernière, la méthode utilisée.

En effet à la CAPD du 31 mai, vous n'avez pas accordé d'exeat, ce qui a pénalisé les enseignants qui du coup ont vu leur ineat refusé dans les départements sollicités.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la façon très inégalitaire dont ont été traitées les demandes de journée de décharge supplémentaire effectuée par les directrices et directeurs d'écoles de moins de 4 classes.

En effet, il apparaît que sur la trentaine d'écoles ayant effectué la demande, nous avons constaté, que seules 12 d'entre elles ont bénéficié d'une journée avant cette fin d'année.

Nous vous demandons, dans un souci d'équité, de reporter à la rentrée scolaire cette journée supplémentaire pour ceux qui n'ont pu en bénéficier.

Pour terminer, le SE-UNSA souhaite que vous communiquiez les derniers éléments relatifs aux renouvellements de contrats et aux nouveaux recrutements pour les contrats aidés tant sur le plan de l'accueil des élèves handicapés que sur celui des assistants administratifs à la direction d'école.